

1<sup>er</sup> février 2011

**Communiqué de Presse**



### **La FNAIM et l'UNIS ont ouvert les Etats généraux des professions immobilières**

Qu'ils soient agents immobiliers, syndics de copropriété ou administrateurs de biens, les professionnels de l'immobilier sont régulièrement malmenés par certaines associations de consommateurs.

C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics ont élaboré, sans réelle concertation, un avant-projet de loi en vue de réformer *l'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières*.

Malgré les propositions concrètes de l'ensemble des organisations représentatives de ce secteur économique, le gouvernement persiste à vouloir mettre ces professions, comme aucune autre, sous la tutelle de l'Etat. Cela n'est pas acceptable !

Parce qu'elles veulent prendre en mains l'avenir de leurs métiers, qui méritent mieux que des mesures de défiance, la FNAIM et l'UNIS ont ouvert « les Etats généraux des professions immobilières ».

Sur la base d'une large concertation et dans un esprit constructif d'ouverture, l'objectif de ces Etats généraux est de proposer un nouveau cadre équilibré tendant à réformer l'exercice de leurs professions régies par une loi du 2 janvier 1970 qui n'a guère évolué depuis.

Les Etats généraux se déroulent tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Des phases d'écoute et de dialogue sont organisées pour mieux prendre en considération les attentes des consommateurs, des acteurs de la société civile et des décideurs publics. Un texte sera proposé aux pouvoirs publics.

**CONTACTS PRESSE**

**Service Presse FNAIM**

Emmanuelle SAVOY : 01 44 20 77 31 / 49 / 97  
[presse@fnaim.fr](mailto:presse@fnaim.fr)

**Service Presse UNIS**

Agence côtéjardat  
Tel : 01 41 05 94 10  
[valerie.jardat@cote-jardat.fr](mailto:valerie.jardat@cote-jardat.fr)